

periode de référence concernant une récidive pour alcoolemie

Par **santone**, le **22/09/2006** à **17:24**

Bonjour,

voila je suis actuellement très soucieux de mon cas

En effet j'ai été contrôlé hier positif à l'alcotest.

Mon taux était de 0,4 milligramme par litre d'air.

On m'a donc remis une contravention entrant dans le cas A.

Ils ne m'ont pas mis en garde à vue.

Après avoir fait quelques recherches, j'ai appris qu'entre 0,50 et 0,80, l'amende pouvait s'élever à 135 euros et un retrait de 6 points.

Ce qui me fait peur, c'est que j'ai déjà été arrêté pour ce type d'infraction il y a de ça à peu près 4 ans, mon taux était de 0,9.

Dans ce cas la suis-je considéré comme récidiviste ou y a t'il prescription?

Le truc c'est que j'ai également eu une amende en octobre dernier pour ne pas avoir marqué l'arrêt à un stop.

Cela sera t'il également pris en compte?

Merci.

Par **Camille**, le **22/09/2006** à **20:58**

Bonsoir,

Etre soucieux, vous pouvez...

D'abord, si vous n'aviez été contrôlé qu'à l'alcotest, ce ne serait pas trop grave, ça ne vaudrait pas un clou.

Mais, vous avez sûrement aussi été contrôlé à l'éthylomètre, puisque vous dites qu'on a mesuré 0,4mg/l d'air. Vous êtes sûr que c'est "pile" la valeur retenue ? Pas eu moyen de "négocier" à 0,39 ou 0,38 ? Un peu étonnant s'ils ne vous ont pas mis en cellule de dégrisement.

Parce qu'avec 0,4 vous tombez dans le délit

(">[color=red:3n5m2doi][b:3n5m2doi]=[/b:3n5m2doi][/color:3n5m2doi] 0,4 mg/l).

Le cas A est d'office pour ce que vous avez : jugement au tribunal.

Je ne sais pas où vous avez trouvé vos renseignements, mais vous pouvez en faire un classement vertical. Pour les 6 points, c'est correct, mais pour le reste... Si vous y tenez vraiment de savoir à l'avance ce que vous risquez au maximum, je veux bien vous le dire mais il vaudrait mieux vous asseoir avant de lire...

Parce que votre première infraction (0,9 mg/l) étant déjà le même délit, vous êtes bel et bien en état de récidive, puisque dans ce cas, le délai de prescription est de 5 ans (la prescription

de 3 ans ne marche que pour une récidive d'une infraction de la 5ème classe, récidive pas prévue pour les classes inférieures).

Bonne nouvelle, malgré tout : le stop n'est pas officiellement pris en compte dans la récidive. Mais ça n'interdira pas de mettre votre juge de mauvaise humeur... Donc, d'une certaine manière, ce sera pris en compte. Mais, au point où vous en êtes...
Là, vous avez intérêt à consulter un avocat dare-dare...[/color]

Par **santone**, le **23/09/2006** à **12:20**

j'ai déjà fait toutes les démarches pour, j'en suis bien conscient.

Maintenant j'ai quand même été arrêté 4 ans après.

Enfin bon, je sais ce qu'il me reste à faire, lancer une pétition pour obtenir des bus de nuit sur toulon, ça fera mal à l'état, il pourra plus sucrer les ressources des citoyens.

Sur ce je vous tiendrez au courant de la suite, si vous pouviez tous vous réunir pour me faire parvenir des oranges!

Par **Camille**, le **25/09/2006** à **10:26**

Bonjour,

[quote="santone":jgdgc55d]

si vous pouviez tous vous réunir pour me faire parvenir des oranges![/quote:jgdgc55d]

Vous n'en êtes pas encore là.

Les textes ne prévoient que ce qui représente le maximum encouru. Le juge a toute latitude de sanctionner moins lourdement. Il est même, à ma connaissance, rare qu'un juge aille aussi loin (à moins d'avoir eu un comportement particulièrement dangereux et odieux). Mais, il est quand même bien obligé de tenir compte du fait que vous êtes en état de récidive de délit, selon la loi. Le fait que les deux délits soient espacés d'un temps assez long jouera certainement en votre faveur, mais pas au point de l'oublier. C'est vrai aussi que les tribunaux ont tendance à devenir de plus en plus sévères, ambiance "violence routière" oblige.

A vue de nez, si peine de prison il y avait, elle serait probablement assortie du sursis (au fait, si ce n'est pas indiscret, que s'est-il passé la première fois ?)

D'où l'importance d'avoir un avocat habile à présenter les choses (à 0,4 on n'est pas loin de 0,39...)

:D

Euh, à tout hasard, vous préférez les sanguines ou les maltaises ? Image not found or type unknown

Par **santone**, le **25/09/2006** à **11:10**

La première fois j'ai fait l'objet d'une rétention de permis et d'une garde à vue.

j'avais 0,9, j'ai eu un retrait d'un mois avant condamnation et ensuite il à été décidé d'un retrait

de 3 mois en plus du mois précédent.

J'ai eu 6 points en moins, cependant j'ai obtenu le permis blanc et pas d'amende.

voili voilou

Par **Blacky**, le **26/09/2006** à **12:18**

Un conseil en passant: Ne roulez plus bourré ! On est pas obligé de picoler comme des fous

pour s'amuser 

Par **Camille**, le **26/09/2006** à **14:31**

Bonjour,

Loin de moi l'idée d'excuser les conduites en état alcoolique, mais je rappelle qu'à partir de 3 verres de vin, on est en infraction et au 4ème on tombe déjà dans le domaine du délit. Quatre verres de vin, ce n'est pas tout à fait ce qu'on peut appeler "bourré" ni "picoler comme un fou". Ceci dit, il est certain que la perte de réflexes et la perte d'attention sont traditionnellement sous-évaluées, même pour seulement 4 verres.

Et, en plus, la loi est la loi. Donc, faut faire avec.

Et, pour aller dans votre sens, je rappelle que dans certains pays, c'est 0,00g/l qui est autorisé... Au-delà, c'est la sanction (et au moins aussi sévère qu'en France).

Par **Camille**, le **26/09/2006** à **14:52**

Bonjour,

[quote="santone":q2qir0qh]La première fois j'ai fais l'objet d'une rétention de permis et d'une garde à vue.

j'avais 0,9, j'ai eu un retrait d'un mois avant condamnation et ensuite il à été décidé d'un retrait de 3 mois en plus du mois précédent.

J'ai eu 6 points en moins, cependant j'ai obtenu le permis blanc et pas d'amende.

voili voilou[/quote:q2qir0qh]

Sauf que, depuis, les choses ont un peu évolué. Pour ce que vous aviez à l'époque (0,9mg/l), aujourd'hui, il faudrait oublier le permis blanc, entre autres choses.

Et que, si le taux de 0,4mg/l est bien retenu, donc la récidive de délit, vous pouvez oublier le permis tout court et d'office. Et le juge pourrait même très bien vous refuser le droit de conduire des véhicules à moteur à deux ou quatre roues ne nécessitant pas le permis. Et ce, pendant 3 ans. Sans compter le reste...

Par **santone**, le **26/09/2006** à **16:50**

oé d'accord, certains disent que c'est du domaine contraventionnel entre 0,25 et 0,80 et .?

correctionnel au dessus de 0,80 et d'autres disent que c'est 0,80 compris, faudrait savoir Image not found or type unknown

[quote:1086x3tb]Un conseil en passant: Ne roulez plus bourré ! On est pas obligé de picoler comme des fous pour s'amuser[/quote:1086x3tb]

excuse moi mais 4 verres de vin et un dijo en 6 heures de repas, j'appelle pas ça se bourrer la gueule.

Et puis si l'état faisait ce qu'il faut pour que des gars comme moi puisse rentrer en bus de nuit chez soi, ce serait une grande chose, mais ça l'état s'en fou un peu, il préfères qu'il y ai encore des personnes comme moi qui soient la pour renflouer les caisses.

Enfin bon, ç'est encore un autre débat Image not found or type unknown

Par **Pisistrate**, le **26/09/2006** à **22:28**

[quote="santone":3bl187o8]Et puis si l'état faisait ce qu'il faut pour que des gars comme moi puisse rentrer en bus de nuit chez soi, ce serait une grande chose, mais ça l'état s'en fou un peu, il préfères qu'il y ai encore des personnes comme moi qui soient la pour renflouer les caisses.[/quote:3bl187o8]

:lol:

Topic "Tout fout l'camp" Image not found or type unknown

Par **santone**, le **27/09/2006** à **00:50**

:oops:

oé désolé Image not found or type unknown

Par **edmond**, le **27/09/2006** à **08:25**

Ce n'est quand même pas à l'Etat ou au Gouvernement de tout prévoir.

Vous avez consommé il faut assumer

A mon avis dans ce genre de problème la solution serait la tolérance 0.

Au moins celui qui doit conduire (le puni de la soirée) ne consomme pas d'alcool.

Maintenant il ne faut pas venir vous plaindre sur ce qui est fait.

Par **Camille**, le **27/09/2006** à **08:46**

Bonjour,


[quote="santone":2bvlcbh7]

Et puis si l'état faisait ce qu'il faut pour que des gars comme moi puisse rentrer en bus de nuit chez soi, ce serait une grande chose, mais ça l'état s'en fou un peu, il préfères qu'il y ai encore des personnes comme moi qui soient la pour renflouer les caisses.

[/quote:2bvlcbh7]

Euh, vous êtes un peu gonflé de dire ça, vu que vous dites vous-mêmes que, la première fois, on ne vous a pas collé d'amende, donc question "renflouer les caisses", vous n'avez pas encore beaucoup participé...

[quote="santone":2bvlcbh7] :?

Enfin bon, ç'est encore un autre débat  [quote:2bvlcbh7]

Je pense...

Et le débat pourrait être un peu "chaud"...

Par **Camille**, le **27/09/2006** à **08:58**

Bonjour,

[quote="edmond":11dxflvi]Ce n'est quand même pas à l'Etat ou au Gouvernement de tout prévoir.

[/quote:11dxflvi]


Je suis bien d'accord avec vous !

Cela dit, je suis bien obligé de reconnaître que dans un pays comme la Suisse où, semble-t-il, "tout ne fout pas le camp" pour paraphraser Pisistrate, il existe dans toutes les grandes villes un système de "Noctambus", qui fonctionne très bien. Et quand on voit comment c'est organisé, on comprend pourquoi. Les Suisses auraient-ils plus d'imagination que nous ?

Par **Camille**, le **27/09/2006** à **10:36**

Re-bonjour,

[quote="santone":3joq6pfa]oé d'accord, certains disent que c'est du domaine contraventionnel entre 0,25 et 0,80 et correctionnel au dessus de 0,80 et d'autres disent que c'est 0,80

compris, [u:3joq6pfa][b:3joq6pfa]faudrait savoir[/b:3joq6pfa][u:3joq6pfa] 

[/quote:3joq6pfa]

Bon, ben là, va falloir mettre vos fiches à jour...

Alors, si vous tenez vraiment à savoir, moi je veux bien, mais calez-vous bien dans votre fauteuil et attachez votre ceinture...

D'abord, il ne faut pas confondre la mesure à l'éthylomètre en milligrammes par litre [b:3joq6pfa]d'air expiré[/b:3joq6pfa] et la mesure par prise de sang en grammes par litre [b:3joq6pfa]de sang[/b:3joq6pfa].

Une équivalence usuellement admise consiste à appliquer un coeff. de 2 pour passer de l'une à l'autre (en fait, 2000 si on respecte les unités mg -> g).

Par exemple, 0,25 mg/l d'air expiré sont équivalents à 0,5 g/l de sang et 0,4 mg/l d'air sont équivalents à 0,8 g/l de sang.

Remarque : cette équivalence n'est pas légalement nécessaire puisque les seuils légaux sont fixés pour chaque méthode de mesure.

Ensuite :

1°) Est une contravention de la 4ème classe :

Taux [u:3joq6pfa][b:3joq6pfa]supérieur [color=red:3joq6pfa]ou égal à[/color:3joq6pfa] 0,25 mg/l d'air[/b:3joq6pfa]/[u:3joq6pfa] (donc [u:3joq6pfa][b:3joq6pfa]0,5 g/l de sang[/b:3joq6pfa]/[u:3joq6pfa]) et taux [b:3joq6pfa][u:3joq6pfa]inférieur à 0,4 mg/l d'air[/u:3joq6pfa]/[b:3joq6pfa] (donc [u:3joq6pfa][b:3joq6pfa]0,8 g/l de sang[/b:3joq6pfa]/[u:3joq6pfa])

-- Si "Cas" = "Cas 4 bis" :

Amende forfaitaire 135 € (minorée 90 €, majorée 375 €)

+ Perte de points de plein droit = 6 points

-- Sinon ("Cas" = "Cas A" ou "Cas 4 bis" contesté sans succès, avec passage au tribunal et infraction confirmée par ledit tribunal),

Tribunal de Police ou Juridiction de Proximité.

Amende minimum = 135 €, maximum = 750 €

Risque de suspension de permis jusqu'à 3 ans. Permis blanc possible.

+ Perte de points de plein droit = 6 points

Rappel = "de plein droit" signifie que ce n'est pas "négociable". Le juge n'a pas son mot à dire, ni sur le principe, ni sur le nombre. C'est une sanction administrative, pas une sanction pénale.

2°) Pour la bonne forme, récidive de contravention de la 4ème classe.

Rien de prévu par la loi, donc mêmes peines que pour une première fois.

(Les cas de récidives sont prévus seulement pour les contraventions de la 5ème classe)

3°) Est un délit, [u:3joq6pfa]dès la première infraction[/u:3joq6pfa] :

Taux [u:3joq6pfa][b:3joq6pfa]supérieur [color=red:3joq6pfa]ou égal[/color:3joq6pfa] à 0,4 mg/l d'air[/b:3joq6pfa]/[u:3joq6pfa] (donc [u:3joq6pfa][b:3joq6pfa]0,8 g/l de sang[/b:3joq6pfa]/[u:3joq6pfa])

Tribunal Correctionnel

Amende maximum = 4 500 €

Risque jusqu'à 2 ans de prison (généralement, avec sursis)

Risque de suspension de permis jusqu'à 3 ans, suspension non assortie du permis blanc. Le juge peut décider de vous interdire la conduite des voitures sans permis, voire des mobylettes et même des trottinettes à moteur.

+ Perte de points de plein droit = 6 points

ou

Risque d'annulation du permis avec interdiction de le repasser avant 3 ans. Le juge peut décider... etc. ... à moteur.

Là, bien sûr, on ne parle plus de perte de points...

4°) Est une récidive du même délit :

Mêmes taux [b:3joq6pfa][u:3joq6pfa]si dans un délai de 5 ans[/u:3joq6pfa][b:3joq6pfa]
Donc, Taux [u:3joq6pfa][b:3joq6pfa]supérieur [color=red:3joq6pfa]ou égal[/color:3joq6pfa] à
0,4 mg/l d'air[/b:3joq6pfa][u:3joq6pfa] (donc [u:3joq6pfa][b:3joq6pfa]0,8 g/l de
sang[/b:3joq6pfa][u:3joq6pfa])

Amende maximum = 9 000 €

Risque jusqu'à 4 ans de prison (généralement, avec sursis, jusqu'à présent)

Annulation [u:3joq6pfa][b:3joq6pfa]de plein droit[/b:3joq6pfa][u:3joq6pfa] du permis, avec
interdiction de le repasser avant 3 ans. Le juge peut décider... etc. ... à moteur.

D'autres sanctions moins contraignantes peuvent également être prononcées en plus ou en
peines alternatives (sauf pour celles "de plein droit"), selon l'appréciation du juge.

Ah, j'oubliais les frais de procédure TP ou JP = 22 €, TC = 90 €.

Pour l'amende et les frais, si vous payez dans le mois qui suit la condamnation, vous avez
droit à une ristourne de 20%.

Dans tous les cas de figure, ne pas oublier de solliciter la non inscription au casier.

Vous comprenez pourquoi il aurait été intéressant que votre taux n'ait pas été retenu à "pile"
0,4 mg/l mais seulement à 0,39 mg/l, même s'il est rare que les peines maximales soient
prononcées ?[/color][b:3joq6pfa][u:3joq6pfa]si dans un délai de 5 ans[/u:3joq6pfa][b:3joq6pfa]
Donc, Taux [u:3joq6pfa][b:3joq6pfa]supérieur [color=red:3joq6pfa]ou égal[/color:3joq6pfa] à
0,4 mg/l d'air[/b:3joq6pfa][u:3joq6pfa] (donc [u:3joq6pfa][b:3joq6pfa]0,8 g/l de
sang[/b:3joq6pfa][u:3joq6pfa])
Amende maximum = 9 000 €
Risque jusqu'à 4 ans de prison (généralement, avec sursis, jusqu'à présent)
Annulation [u:3joq6pfa][b:3joq6pfa]de plein droit[/b:3joq6pfa][u:3joq6pfa] du permis, avec
interdiction de le repasser avant 3 ans. Le juge peut décider... etc. ... à moteur.
D'autres sanctions moins contraignantes peuvent également être prononcées en plus ou en
peines alternatives (sauf pour celles "de plein droit"), selon l'appréciation du juge.
Ah, j'oubliais les frais de procédure TP ou JP = 22 €, TC = 90 €.
Pour l'amende et les frais, si vous payez dans le mois qui suit la condamnation, vous avez
droit à une ristourne de 20%.
Dans tous les cas de figure, ne pas oublier de solliciter la non inscription au casier.
Vous comprenez pourquoi il aurait été intéressant que votre taux n'ait pas été retenu à "pile"
0,4 mg/l mais seulement à 0,39 mg/l, même s'il est rare que les peines maximales soient
prononcées ?

Par **santone**, le **27/09/2006** à **11:41**

déjà d'une edmond, je ne me plaint pas, je suis conscient que c'est moi qui suit en faute,
j'assume mon rôle, je constate juste qu'il y a d'autres choses à faire que d'appliquer la
tolérance zéro, et ça j'en démordrai pas, donc soit, je suis d'accord avec vous, je suis pour la
tolérance zéro moi aussi, car vous serez d'accord avec moi, il suffit de peu pour être contrôler
positif, donc autant ne pas accorder un seul verre, mais d'autres alternatives seraient aussi
bonnes.

[quote:3cjee2n8]

Ce n'est quand même pas à l'Etat ou au Gouvernement de tout prévoir.

[/quote:3cjee2n8]

Et c'est à qui alors? à ma grand mère?

La différence entre un grand nombre de la population est moi, c'est que moi je me suis fais
prendre, donc les leçons de morales, pas la peine...

Vous allez pas me dire que sur les routes, il n'y a pas un juge, un policier, un gendarme ou
quiquonque représentant la loi qui n'a pas un jour conduit en étant positif après être sorti d'un
bon resto?


voila je voulais juste remettre les choses aleur place

Ok je me suis fais prendre, ok je suis en faute, ok je vais prendre chere, mais après ça, je
constate juste que l'on peut proposer autre chose que la tolérance zéro.....

Camille j'ai déjà renflouer les caisses en payant mon stop, qui d'ailleurs était un ceder le
passage peu de temps avant, et ou il est possible de voir arriver une voiture à cent mètres....

Si c'est pas un lieu stratégique ça, c'est quoi alors?

:wink:

Sinon un grand merci à toi, pour les infos apportées  [quote]

Par **Camille**, le **27/09/2006** à **13:02**

Re-bonjour,

[quote="santone":1 updpw6l]

je constate juste qu'il y a d'autres choses à faire que d'appliquer la tolérance zéro, et ça j'en démordrai pas

je constate juste que l'on peut proposer autre chose que la tolérance zéro.....

[/quote:1 updpw6l]

Parce que, probablement, comme beaucoup de gens, vous vous imaginez qu'en France, on est particulièrement répressifs alors que ce serait plus relax dans les autres pays. Le hic, c'est que dans tous les pays environnants, on en est déjà depuis longtemps à la tolérance zéro ou presque et qu'il n'y avait qu'en France qu'on était relativement relax avant l'arrivée de Sarko (et de Gayssot, on a un peu tendance à l'oublier). Sauf que la France était la "lanterne rouge" de l'Europe en matière d'accidents de la route. Donc, difficile de dire si autre chose que la tolérance zéro pourrait marcher dans ces conditions.

Vous savez ce que vous risquez, aux Etats-Unis, de simplement tenir une canette de bière à la main au volant ? Dans un pays où chacun est censé avoir le droit de faire plus ou moins ce qu'il veut et où l'Etat n'attend pas après les infractions au code de la route pour renflouer ses caisses...

[quote="santone":1 updpw6l]

Et c'est à qui alors ? à ma grand mère ?

[/quote:1 updpw6l]

Si j'évoque la responsabilité personnelle de chacun (notion que votre grand mère devait bien connaître), ça va vous paraître ringuard ?

[quote="santone":1 updpw6l]

Camille j'ai déjà renflouer les caisses en payant mon stop, qui d'ailleurs était un ceder le passage peu de temps avant, et ou il est possible de voir arriver une voiture à cent mètres....

Si c'est pas un lieu stratégique ça, c'est quoi alors ?

[/quote:1 updpw6l]

Contrairement à certaines apparences, impossible de vous répondre.

Je connais des stop exactement comme vous les décrivez et où il y a encore des gens pour s'y télescoper, avec parfois des blessés ou des morts à la clé. Alors ? Fallait le mettre ce stop, ou pas ? Et si on l'a mis, c'était pour faire joli ? Et si personne ne le respecte, il va servir à quoi ?

Votre remarque me rappelle un peu "les longues lignes droites, bien dégagées, avec revêtement impeccable où il n'y a absolument aucun risque à rouler au dessus des limitations de vitesse". Je n'arrive jamais à comprendre pourquoi, dans ce cas, les barrières de sécurité sont toutes cabossées... Mais, peut-être que les gendarmes le savent, eux...

Par **santone**, le **27/09/2006** à **18:08**

ce que je dis, camille, concernant la tolérance zéro, c'est qu'actuellement, plutôt que de laisser une marge infime d'erreur, autant mettre la tolérance zéro, si c'est pas le cas, il serait bien de proposer une alternative dans certaines villes, c'est pas pour rien si en france ya

quelques villes qui ont adopté ce système Image not found. If this is a broken image link, please provide the correct URL. ouf on va y arriver....

Autre chose, plutôt que d'appliquer la tolérance zéro, on peut aussi interdire la vente d'alcool, surtout le bon vin qu'on sert au resto, ça s'est une autre solution, vous pensez pas? Et puis tant qu'on y est on devrait tous porter des T-shirts blancs, comme dans the island, donc camille je conçois très bien qu'il faille être responsable de ses propres faits et gestes, mais dans des cas comme celui-ci, quand on parle de proposer une alternative tel que les bus de nuit, on ne peut pas dire que c'est n'est pas à l'état de mettre en place cette initiative et encore moins de défendre ce genre de propos en répondant que cela tient de la responsabilité personnelle, c'est à l'état de prendre en charge ce genre de chose....

Par **edmond**, le **27/09/2006** à **18:27**

C'est bien ce que je pense. La France est un pays d'assistés. Et cela ne va pas en s'arrangeant.

Franchement comme tout le monde j'ai fait la fête (ou la piste comme vous voulez), avec des collègues et des personnages hauts placés dans la hiérarchie. Cela n'est pas interdit c'est même agréable.

Mais il y a toujours eu un (ou plusieurs) qui ramenait la (ou les) voiture.

Il faut savoir ce que l'on veut dans la vie et on ne peut pas demander à l'état de mettre en place des navettes pour les fêtards. On va où là !!!!!!!

Maintenant si vous trouvez que conduire une voiture n'est plus une partie de plaisir (ce qui est vrai parfois) hé bé laissez les clés à un autre et il endossera les inconvénients

Par **santone**, le **27/09/2006** à **18:53**

je suis totalement d'accord avec vous, d'ailleurs c'est ce que j'ai fait la quasi totalité du temps depuis ces 4 années, si je n'avais pas fait cela, je me serai certainement fait arrêté 4 mois après ma première condamnation, seulement voilà il m'est arrivé de rentrer seul chez moi, comme cette fois-ci, et voilà....

j'aurai pu rester dans la voiture, mais voilà je m'attendais pas à être contrôlé positif, moral de l'histoire, avoir toujours sur soi un alco-test.....

Assisté, lol, ça pourrait l'être aussi dans l'autre sens, 'fin bon, et surtout je vois pas ce que ça vient faire ici.

Par **Camille**, le **28/09/2006** à **09:08**

Bonjour,

[quote="santone":2m5nvq3p]

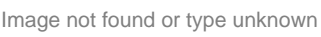
quand on parle de proposer une alternative tel que les bus de nuit, on ne peut pas dire que c'est n'est pas à l'état de mettre en place cette initiative

c'est à l'état de prendre en charge ce genre de chose...[/quote:2m5nvq3p]

Sauf que la plupart des transports publics locaux hors chemin de fer ne dépend pas directement de l'Etat... et encore moins en Suisse qu'en France !

Contrairement à certaines idées reçues, l'Etat suisse demande, peut-être plus qu'en France, à chaque citoyen d'être responsable de ses actes. Par contre, chaque citoyen est consulté - directement - beaucoup plus fréquemment qu'en France pour savoir "comment ça doit marcher". Ceci explique peut-être cela.

Ceci sans vouloir verser dans le syndrome de "l'herbe est plus verte dans le champ d'à

côté" ... 

Par **santone**, le **29/09/2006** à **01:03**

a qui dois je adresser ma requête dans ce cas la?

Par **Camille**, le **29/09/2006** à **09:24**

Vous voulez dire, pour les bus de nuit ?

Si c'est ça, je ne voudrais pas vous décourager, mais une requête isolée a peu de chances d'aboutir. Sinon, ce serait le transporteur, donc la régie en charge des transports de votre ville ou, puisque ce serait maintenant plutôt les collectivités locales qui sont concernées, le Conseil Général. Mais si vous n'avez pas déjà "l'oreille" du Président...

Si vous voulez vous impliquer dans ce genre de projet, mieux vaudrait vous joindre à une association d'usagers du coin. Et éventuellement, aller interviewer nos voisins suisses pour voir comment ils ont réussi à mettre le système en place.

Et que ça ne vous empêche pas, pendant ce temps-là, de préparer soigneusement votre défense.

Bon courage !

Par **santone**, le **29/09/2006** à **14:00**

:)

merci pour tous ces renseignements 

Par **Stigma**, le **01/10/2006** à **04:39**

J'hallucine un peu sur certains propos de santone... qu'il s'estime déjà heureux de pas avoir créé d'accident grave avec ses grammes d'alcool dans le sang et de n'avoir comme souci que son procès, et pas le remord d'avoir bousillé la vie d'une famille ou d'avoir transformé un ado-sur-scooter en paraplégique...

et il se plaint d'une pseudo-faute de sa commune qui ne permet même pas aux personnes irresponsables et complètement bourrées (si j'ai bien compris, c'est régulier en plus, non ?) de prendre le bus la nuit (et les taxis, c'est pour les chiens ?)...yen a quand même qui manquent pas de culot !

Il a réussi à me foutre en rogne, et pas qu'un peu, l'animal !

Quand on se fait choper pour récidive d'alcoolisme au volant, la moindre des choses est de la jouer profil bas, car ce délit est loin d'être anodin !

Sans vouloir la jouer méchant, j'espère que la justice sera assez sévère pour faire comprendre à Monsieur la gravité de son comportement... et vu ce qu'on peut lire ici, c'est pas gagné d'avance. Un séjour dans une association de familles victimes de conducteurs bourrés et sans cervelle lui ferait le plus grand bien.

Par **edmond**, le **01/10/2006** à **08:38**

Alors là je suis entièrement d'accord avec vous.

Il faut arrêter de pleurnicher sur soi. On boit on assume et quand on est pris on accepte d'en payer le prix.

Heureusement qu'il n'y a pas eu de victimes comme vous le précisez très justement.

J'ai eu hélas à traiter un dossier d'accident mortel causé par un homme ivre au volant. Il était lamentable ce type, sans regrets, sans conscience qu'il venait de détruire une famille qui ne demandait rien.

C'est dur parfois de garder ses poings dans ses poches mais c'est ainsi.

Par **santone**, le **02/10/2006** à **03:38**

alors d'une je ne me plaint pas je constate simplement certaines choses.

de deux faut lire tout avant de se lancer dans des agressions verbales, je pense que j'ai été assez clair sur ma responsabilité, alors on calme ses ardeurs un peu.

de trois, je ne pense pas(j'en suis même sûr à cent pour cent) avoir autant bu que ça pour pouvoir être dans un état alcoolique digne des plus grands(un mauvais mot certainement) buveurs du pays, ce qui m'aurait amener à provoquer un drame irréversible

je n'ai pas dit que je suis la victime de ce système, je dis simplement que des alternatives seraient possible...ouf ouf ouf.

je vais passer devant un juge qui prendra une décision, qu'est ce qu'il vous permet de prendre sa place?

je ne suis là que pour obtenir des renseignements, je ne fais en aucun cas l'apologie du crime, puisque c'est de ça dont vous parlez, et je suis conscient des conséquences d'un état alcoolique au volant, pour moi il est évident que cela n'est acceptable, mais 4 verres de vin et un digestif en 6H de repas, je ne pense pas que cela reflète d'un état alcoolique, sans

deconner vous me faites halluciner

et puis pour revenir au bus de nuit, je pense que malgré tout ce que je puisse dire, vous ne comprendrez pas, je pense que ça a du mal à rentrer, c'est un constat ce n'a été en aucun cas une façon de me décharger de toute responsabilité.

A présent, dites vous une chose, de toute votre vie, que vous ne preniez pas le volant après avoir bu ne serait ce qu'un verre de vin, car à ce moment là pensez au jugement que vous avez pu porter sur moi.

Pour finir, d'une vous ne me connaissez pas, de deux vous n'étiez pas là au moment des faits pour être en mesure de porter un jugement que ce soit sur ma conduite ou sur mon état, donc votre moral vous pouvez vous abstenir de m'en faire part, et pour le séjour dans une association de familles victimes de conducteurs bourrés et sans cervelle lui ferait le plus grand bien., écoutez mon ennemi, j'ai un ami qui a eu un accident grave à la suite d'une soirée trop arrosée, et il en est sorti en piteuse état, donc pour la prise de conscience je pense que ça à déjà été fait, et c'est bien pour cela, je le redis et le redis encore, (je pense qui en ai qui on eu du mal à lire) que je ne prend pas le volant après des soirées arrosées, ça n'a pas été le cas ici, en 4 ans je me suis presque toujours arrangé pour ne pas prendre le volant, et les fois où j'ai pu prendre le volant je ne me suis jamais permis de boire comme un alcool. D'autre part ce genre de propos dissimulé pour lancer une attaque, c'est complètement stupide.

Qu'on soit d'accord, dans mon cas il s'agit d'une récidive, mais pour moi je pense que le mot récidive est bien trop significatif et trop fort pour faire du cas par cas, dans mon cas cela fait maintenant quatre ans que je n'ai pas fait l'objet d'une condamnation de ce cas, et voilà que je me fais prendre une deuxième fois, donc quatre ans après, et ceci, et je le redis après avoir bu à peine de quoi désalterer un alcool pendant 17 secondes et demi, essayez d'imaginer ce que c'est 4 ans, et je peux vous dire qu'en 4 ans, je suis sorti en moyenne deux à trois fois par semaine, ce qui fait un total de 576 sorties, donc quoi penser de ça? est ce parceque depuis 4 ans je n'ai pas été contrôlé ou est ce parcequ'en 4 ans je me suis toujours démerdé pour me faire amener et ramener? des contrôles, depuis ma première condamnation, j'ai dû en subir une dizaine, et pourquoi je n'ai pas été condamné? parceque ce n'était pas moi qui conduisais!!!!

Donc voilà, je me suis fais prendre une deuxième fois, je n'étais ni bourré, ni défoncé, ni inconscient, ni violent, ni bigleux, ni tremblottant, j'ai seulement été victime(ou coupable) d'avoir céder à la tentation d'un bon vin sur un bon plat et qui au final s'est terminé au poste parceque je n'avais aucune alternative pour rentrer chez moi que de prendre la voiture dans un état qui, je peux vous l'assurer n'avait rien d'alcoolique, et qui s'est terminé au poste avec contravention parceque mon taux était compris entre 0,25 et 0,80, ce qui n'est pas délictuel mais contraventionnel(je n'est pas fait l'objet d'une rétention de permis, et pourquoi vous dites vous? parcequ'au yeux du contrevenant je n'avais en aucun cas un comportement alcoolique, si j'avais été bourré et sans cervelle(tu vois ce que je veux dire stigma le cowboy) l'agent ne se serait pas posé de question est m'aurait fais prendre place en cellule) on est bien d'accord, la seule chose qui fait que dans mon cas, cela devient délictuel, c'est parceque c'est une récidive, mot que je commence à détester de plus en plus car ne reflétant pas forcément la réalité, car il ya une différence entre un gars qui se fait prendre 3 mois après le premier délit et celui qui se fait condamné 4 ans après.

Par **Stigma**, le **02/10/2006** à **19:08**

L'arrogance et la suffisance de votre longue prose ne fait qu'illustrer mon propos.
Votre avocat vous dira certainement la même chose que moi concernant votre brillante idée

de réclamer des transports de nuit devant la justice. Et vous pouvez dire ce que vous voudrez, j'ai vraiment du mal à concevoir ça autrement que comme une justification de vos actes. Mais comme vous dites, je dois avoir du mal à lire, ou alors je n'ai pas le cerveau assez imbibé pour être sur la même longueur d'onde que vous.

Quand à votre procès d'intention concernant mon comportement dans pareilles circonstances, vous pouvez vous le mettre où je pense : après une soirée arrosée, soit je me fais reconduire, soit j'appelle... un taxi ! (J'oubliais ! Il n'y en a pas non plus à Toulon, c'est ça ?)

PS: même si vous n'acceptez pas l'appellation de récidive "terme trop significatif", c'en est bien une.

PS2: A une prochaine dans un quelconque saloon cow-boy, et la prochaine fois rentrez plutôt en diligence.

Par **santone**, le **02/10/2006 à 20:12**

definitivement non, vous n'aurez pas compris grand chose, on si plutôt vous aurez compris ce

que vous vouliez bien comprendre Image not found or type unknown

Par **Blacky**, le **02/10/2006 à 20:39**

Allez Zen les amiches !

Par **Stigma**, le **02/10/2006 à 23:32**

[quote="santone":2aszgo5s]definitivement non, vous n'aurez pas compris grand chose, on si

plutôt vous aurez compris ce que vous vouliez bien comprendre Image not found or type unknown

[/quote:2aszgo5s]Ecoute, perso j'en ai strictement rien à foutre si t'es pas capable de te remettre en cause une seconde... on te revoit poster dans un an pour te consoler de t'être fait choper une nouvelle fois ?

Quand on s'est fait prendre une fois, faut vraiment être inconscient pour reprendre le volant avec un taux d'alcoolémie supérieur au minimum légal... on n'a vraiment aucune raison de se plaindre de quoi que ce soit après. Par ailleurs, je t'ai bien vu t'étonner de ce que pouvait être "la responsabilité personnelle", plus haut dans le sujet, notion que tu considères "bonne pour ta grand mère"... ça en dit long sur le personnage.

L'effet pervers de l'Etat-providence : créer des assistés, des irresponsables, complètement incapables de mesurer et d'assumer les conséquences de leurs actes. On conduit bourré, c'est la faute du bus.

Au fait, qu'est ce qui t'empêchait de prendre un taxi, faute de bus ? (je t'ai tendu la perche plusieurs fois, mais j'ai toujours pas ta réponse la dessus... !)

Par **sabine**, le **03/10/2006** à **08:38**

Je ne défends pas Santone (loin de là) mais Stigma quand tu dis qu'il ne sait pas se remettre en cause je trouve que tu es mal placé pour le faire... Il n'y a qu'à voir tes réactions dans le sujet sur les facs sans tabac...

:oops:

Voilà, petit aparté qui n'a pas grand chose à voir avec le sujet de départ 

Par **Stigma**, le **03/10/2006** à **22:02**

[quote="sabine":1qcii86e]Je ne défends pas Santone (loin de là) mais Stigma quand tu dis qu'il ne sait pas se remettre en cause je trouve que tu es mal placé pour le faire... Il n'y a qu'à voir tes réactions dans le sujet sur les facs sans tabac...

:oops:

Voilà, petit aparté qui n'a pas grand chose à voir avec le sujet de départ 

[/quote:1qcii86e]Effectivement, ça n'a absolument rien à voir. Ravi de constater que je n'aurai

pas à souligner moi-même le caractère inopportun de ton intervention 

Pour te répondre (malgré tout) concernant mon intervention sur le tabac, il y a un fossé entre ce que je dis et ce que je pense. J'aurais très bien pu dire ici que je conduis mieux avec 3g d'alcool dans le sang, tu vois : il aurait fallu le prendre avec un certain degré. Même si effectivement, je conduis mieux bourré.

M'enfin si par malheur je sors une monstruosité, un jour, sur les nains ou les cancéreux, je préviens de suite : c'est pour rigoler.

Par **Camille**, le **04/10/2006** à **09:46**

Bonjour,

[quote="sabine":2midcomj]Voilà, petit aparté qui n'a pas grand chose à voir avec le sujet de départ[/quote:2midcomj]

Si, on est en plein dedans, je pense. Exemple typique de discussion stérile où la mauvaise foi de l'un n'a d'égale que la mauvaise foi de l'autre avec, pour chacun, des arguments sans queue ni tête et manifestement excessifs, qui démontrent que ni l'un ni l'autre ne sont prêts à réfléchir plus loin que le bout de leur nez.

A se demander s'il est bien utile de reprendre les arguments de l'un et de l'autre pour essayer de rétablir un semblant de vérité, puisque ce serait probablement peine perdue.

Je m'en tiendrai donc prudemment à deux ou trois points.

En ce qui concerne santone, il n'a toujours manifestement rien compris.

[quote="santone (et non pas Stigma)":2midcomj] et qui s'est terminé au poste avec contravention parce que mon taux était compris entre 0,25 et 0,80, ce qui n'est pas delictuel mais contraventionnel

(...)

on est bien d'accord, la seule chose qui fait que dans mon cas, cela devient delictuel, c'est parce que c'est une récidive, [/quote:2midcomj]

Non, on n'est pas bien d'accord. On n'est même pas du tout d'accord. Votre taux de 0,4 mg/l d'air expiré, c'est-à-dire donc de 0,8 g/l de sang, n'a rien de contraventionnel. Votre taux est, et reste, que vous le vouliez ou non, un taux délictuel, récidive ou pas. Et cela n'est pas devenu délictuel simplement parce que c'était une récidive.

Même si ce n'était que la première fois, [u:2midcomj][b:2midcomj]un taux de 0,4 mg/l d'air expiré est déjà un délit[/b:2midcomj]/[u:2midcomj]. C'est s'il avait été compris entre 0,25 mg/l et 0,39 mg/l d'air expiré, c'est-à-dire entre 0,5 g/l et 0,78 (0,79) g/l de sang que ce ne serait que contraventionnel.

Et vous êtes en délit de récidive parce que c'est la deuxième fois que vous êtes en délit et ce, dans un délai inférieur à 5 ans.

Alors, que maintenant ce soit la faute à pas de chance qu'on vous ait mesuré un taux de 0,40 mg/l au lieu de 0,39 mg/l, en ce sens que vous étiez probablement en phase descendante et que si vous aviez attendu une demi-heure de plus vous auriez été mesuré à une valeur inférieure, que peut-être, si vous aviez demandé une deuxième mesure, elle aurait pu être inférieure et le gendarme aurait pu ne retenir que cette dernière valeur, ce qui vous aurait évité le délit, donc la récidive, et ce qui aurait évité Stigma de vous traiter d'alcoolique, que si ça s'était passé il y a quelques années, la situation aurait été différente parce que les seuils étaient moins sévères et les lois aussi, c'est bien possible, mais le fait est là :

[b:2midcomj][u:2midcomj]vous êtes actuellement, selon la loi actuelle, dans le cadre d'un délit parce que vous atteignez le seuil minimal du délit et vous êtes en récidive parce que c'est la deuxième fois que ça vous arrive dans un délai de 5 ans.[/u:2midcomj]/[b:2midcomj] Et, si vous n'aviez été mesuré qu'à 0,39 mg/l, vous seriez quand même et néanmoins, mais largement, considéré comme conducteur [u:2midcomj]en état d'imprégnation alcoolique[/u:2midcomj] mais seulement dans le domaine du contraventionnel. Donc, pas "blanc blanc" quand même. La "marge infime" dont vous avez parlé ne concerne que le basculement entre infraction simple (et encore, 4ème classe quand même !) et délit. Donc, vous auriez dû savoir que 4 verres de vin et un apéritif, même en 6h de repas, conduisent inévitablement à un taux largement supérieur au maximum légal, puisqu'il y avait déjà au moins un verre de vin et un apéritif de trop. Non, vous n'étiez peut-être pas "bourré" au sens usuel du terme, si on reste dans la sphère privée. Non, il n'est pas interdit d'être en état d'imprégnation alcoolique au sens du code de la route si on ne prend pas le volant. Ce qui est interdit, c'est justement de le prendre, le volant, dans cet état, peu importe la circonstance, l'absence de moyens de transport n'étant pas un cas de force majeure – et encore moins, de considérer que l'Etat ne ferait pas ce qu'il faut -. Bien entendu, et là je rejoins Stigma, il y avait bien d'autres moyens, comme de prendre un taxi, comme d'attendre encore une ou deux heures avant de reprendre le volant, comme de passer la nuit chez son copain, comme de se faire reconduire par quelqu'un d'autre, surtout quand on ne pouvait pas l'ignorer à l'avance (je suppose que vos copains ne vous ont pas pris par surprise et qu'ils ne vous ont pas forcé à boire). C'était donc à vous de vous organiser. C'est cette inconscience-là

que, moi, je vous reproche. Point final.

En ce qui concerne Stigma,

Que santone ait été mesuré à 0,8 g/l, c'est certes un délit, mais parler de [quote="Stigma":2midcomj] [u:2midcomj][b:2midcomj]ses grammes[/b:2midcomj][u:2midcomj] d'alcool dans le sang [/quote:2midcomj], c'est pour le moins factuellement excessif et indigne de quelqu'un qui prétend se destiner à une profession de juriste, sauf à envisager une carrière de procureur général (mais en tout cas pas celle d'avocat).

Que rouler à 50 km/h au dessus de la limitation peut tout autant être criminel, sinon plus, comme de ne pas respecter - et de loin - les distances de sécurité, de brûler un feu rouge ou de "glisser" un stop, ou de refuser la priorité, et tout ça sous le prétexte qu'on était en retard ou qu'on ne pensait pas être dangereux. L'alcoolisme au volant [u:2midcomj]n'est qu'une infraction grave parmi d'autres graves[/u:2midcomj] et, suivant le taux, elle peut être plus ou moins grave que d'autres et il ne faudrait pas croire qu'on est beaucoup moins dangereux avec un taux de 0,39 qu'avec un taux de 0,4 (ou, à l'inverse, qu'on serait beaucoup plus dangereux à 0,4 qu'à 0,39) mais c'est pourtant ce que dit la loi. Point barre.

Et qu'en ce qui concerne

[quote="Stigma":2midcomj] L'arrogance et la suffisance [/quote:2midcomj]

Quand on se permet d'écrire, comme le fait justement remarquer Sabine, 8)

[quote="Stigma":2midcomj]Perso, j'ai aucun scrupule à ne penser qu'à ma pomme 

[/quote:2midcomj]

Et

[quote="Stigma":2midcomj] :twisted:

j'ai plus aucun scrupule à enfumer autour de moi  [quote:2midcomj]

je ne suis pas certain que vous soyez le mieux placé pour donner des leçons aux autres et ce genre de réflexions n'incite pas à penser que vous vous inquiétez beaucoup du sort des autres...

Ou alors, faut-il prendre ces propos comme de l'humour au troisième degré ?

[quote="Stigma":2midcomj]

il y a un fossé entre ce que je dis et ce que je pense. M'enfin si par malheur je sors une monstruosité, un jour, sur les nains ou les cancéreux, je préviens de suite : c'est pour rigoler.

[/quote:2midcomj]

Et bien heureusement que vous le dites maintenant parce que ni Sabine ni moi n'avions bien compris, mais probablement que nous manquons d'humour... Pour santone, c'était aussi pour rigoler, alors ?

Maintenant, que santone fasse preuve d'une certaine légèreté dans ses propos et d'une dose certaine d'inconscience, je n'en disconviens pas et, sur ce point, ne vous contredirai pas.

Et pour le reste, moi, je veux bien tout ce qu'on veut. Notamment, j'aimerais bien qu'on m'explique pourquoi un dispositif qui fonctionne très bien dans un pays voisin et qui a démontré son efficacité en matière de réduction de l'insécurité routière— justement en faisant

appel à la responsabilité des concitoyens, ce qui semble paradoxal à ce que je lis – ne pourrait en aucun cas fonctionner aussi en France. Et alors que les suisses n'ont pas la réputation de s'apitoyer sur leur sort et de ne pas faire face à leurs responsabilités. Alors, je cherche l'erreur. Pour être franc, j'aurais bien déjà une petite idée de la réponse...

Maintenant, histoire de renvoyer tout le monde dos à dos, pour ceux qui pourraient penser qu'en France, on est particulièrement sévères et répressifs par rapport à d'autres pays, dont celui que je viens de citer, au lieu de proposer des "alternatives", je signale simplement qu'il y a seulement moins de trois semaines, un tribunal vaudois a condamné un conducteur, coupable de grand excès de vitesse ayant entraîné un accident où l'un de ses passagers avait trouvé la mort, à [u:2midcomj][b:2midcomj]deux ans de prison ferme[/b:2midcomj][/u:2midcomj], l'homicide involontaire ayant été requalifié en [u:2midcomj][b:2midcomj]meurtre[/b:2midcomj][/u:2midcomj], ni plus ni moins, par le tribunal. Le procureur a fait appel (minimum prévu par la loi suisse en cas de meurtre : [u:2midcomj][b:2midcomj]5 ans[/b:2midcomj][/u:2midcomj]). Et il est fort vraisemblable, pour abonder dans le sens d'Edmond, que le tribunal aurait conclu de la même façon si le conducteur, au lieu d'avoir commis un grand excès de vitesse, s'était trouvé en état d'imprégnation alcoolique avancée.

J'aurais peut-être dû poster dans "Coup de gueule", non ?

Par **mathou**, le **04/10/2006** à **11:32**

Non, ce message a sa place entière ici - et il a l'avantage d'exprimer ma pensée, ce qui ne

gâche rien Image not found or type unknown

Merci pour cette "modération" du sujet, Camille. C'est toujours agréable de lire des

messages construits, bien écrits et directs. Du coup je n'ai rien à ajouter, moi Image not found or type unknown

Continuez de vous exprimer mais sans excès, les jeunes.

Par **Stigma**, le **04/10/2006** à **20:36**

C'est agréable de lire des messages bien construits, mais si on pouvait ne pas m'attribuer les propos de santone, ça m'arrangerait quand même bien... c'est pas que ça casse

l'argumentaire mais bon Image not found or type unknown

Pour répondre en vrac à tes interrogations :

1- Ca me déplairait pas d'être Procureur Général

2- mon humour se situe à peine au premier degré, et encore

3- j'ai en effet accablé santone simplement au nom de l'humour, j'ai absolument rien à foutre

qu'un mec que je connais ni d'Eve ni d'Adam picole avant de prendre le volant :lol: Image not found or type unknown

4- j'ai pas cherché plus que ça à dissenter sur le droit dans mes réponses Image not found or type unknown

5-je sais je sais, je suis irrespectueux et c'est très mal.

Par **Camille**, le **05/10/2006** à **08:37**

Bonjour,

[quote="Stigma":30aq3fih]

si on pouvait ne pas m'attribuer les propos de santone, ça m'arrangerait quand même bien... :lol:

c'est pas que ça casse l'argumentaire mais bon Image not found or type unknown

[/quote:30aq3fih]

Exact. Donc rectifié. ça ne casse effectivement pas l'argumentaire, c'est même beaucoup plus clair comme ça et ça ne remet pas du tout en cause ce que j'ai écrit, bien au contraire.

Pour le reste, dont acte.

PS : l'irrespect et l'humour ne me dérangent pas du tout, suivant la façon dont on s'en sert...

Je dirais même que, sur un site d'étudiants juristes, je pense personnellement qu'ils ont toute leur place (mais dans le respect de la charte, me semble-t-il)(c'est-à-dire dans le respect des uns et des autres et, dans mon esprit, ça vaut autant pour santone que pour stigma).

:wink:

re-PS : à la décharge de santone, je dirais que nous avons déjà, "ma pomme" (Image not found or type unknown) et

quelques autres, "ferraillé" avec lui sur un autre site et qu'il en avait déjà pas mal "pris son grade" quand il est venu sur le présent forum. [u:30aq3fih][b:30aq3fih]Ceci n'excuse pas cela[/b:30aq3fih][[/u:30aq3fih] mais peut éventuellement expliquer le ton de certaines de ses réponses.

Par **Stigma**, le **05/10/2006** à **12:48**

L'irrespect a sa place sur un site de juristes, mais dans le respect des uns et des autres ?

J'ai de plus en plus de mal à suivre Image not found or type unknown